

Ordre des optométristes du Québec

Rapport financier

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Admission	13
Annexe B - Inspection professionnelle	13
Annexe C - Syndic	13
Annexe D - Comité de révision	14
Annexe E - Conseil de discipline	14
Annexe F - Exercice illégal	14
Annexe G - Communications	14
Annexe H - Normes professionnelles et soutien à l'exercice	15
Annexe I - Gouvernance et reddition de comptes	15
Annexe J - Frais d'administration	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Ordre des optométristes du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Ordre des optométristes du Québec** (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Montréal (Québec)

Le

Projet aux fins de discussion

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A136554

Ordre des optométristes du Québec

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2026

4

	Budget (note 4)	2026	2025 (redressé)
Produits			
Cotisations annuelles	2 490 932 \$	2 489 625 \$	2 007 262 \$
Admission	30 000	19 600	30 000
Inspection professionnelle	10 000	27 270	5 550
Formation continue	6 550	13 375	4 252
Discipline	20 000	49 343	218 603
Exercice en société	25 000	33 350	20 800
Revenus de placements	69 600	53 252	64 929
Autres revenus	490	14 009	480
	<u>2 652 572</u>	<u>2 699 824</u>	<u>2 351 876</u>
Charges			
Admission (annexe A)	169 321	139 040	75 448
Inspection professionnelle (annexe B)	605 979	645 677	681 801
Syndic (annexe C)	844 339	952 085	867 463
Comité de révision (annexe D)	8 208	4 172	7 809
Conseil de discipline (annexe E)	83 433	24 727	105 587
Exercice illégal (annexe F)	27 380	27 851	25 668
Communications (annexe G)	42 675	28 754	43 161
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe H)	36 483	23 373	5 222
Gouvernance et reddition de comptes (annexe I)	846 358	860 424	821 662
Conseil interprofessionnel du Québec	16 000	6 948	15 394
	<u>2 680 176</u>	<u>2 713 051</u>	<u>2 649 215</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(27 604) \$</u>	<u>(13 227) \$</u>	<u>(297 339) \$</u>

Ordre des optométristes du Québec

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2026

5

	Investi en immobili- sations (note 7)	Non affecté	2026 Total	2025 Total
Solde au début				
Déjà établi	96 425 \$	853 918 \$	950 343 \$	1 253 823 \$
Redressement des exercices antérieurs (note 2)	<u>-</u>	<u>(105 921)</u>	<u>(105 921)</u>	<u>(112 062)</u>
Solde redressé	96 425	747 997	844 422	1 141 761
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(35 657)	22 430	(13 227)	(297 339)
Investi en immobilisations	<u>5 815</u>	<u>(5 815)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>66 583 \$</u></u>	<u><u>764 612 \$</u></u>	<u><u>831 195 \$</u></u>	<u><u>844 422 \$</u></u>

Ordre des optométristes du Québec

Bilan

31 mars 2026

6

	2026	2025 (redressé)
Actif à court terme		
Encaisse	1 311 664 \$	2 559 391 \$
Encaisse, taux de 2,5 % (2,65 % en 2025)	2 216 471	505 564
Dépôt à terme, taux de 3,1 %, échéant en avril 2026 (5,1 % en 2025)	500 000	500 000
Intérêts courus	14 526	23 967
Frais payés d'avance	43 914	88 540
	<u>4 086 575</u>	<u>3 677 462</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	16 150	15 568
Actif au titre de l'implantation d'un logiciel-service	50 433	80 857
	<u>66 583</u>	<u>96 425</u>
Total de l'actif	<u>4 153 158 \$</u>	<u>3 773 887 \$</u>
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	765 481 \$	655 090 \$
Cotisations perçues d'avance	2 556 482	2 274 375
	<u>3 321 963</u>	<u>2 929 465</u>
Actif net		
Non affecté	764 612	747 997
Affectation interne (note 7)	66 583	96 425
	<u>831 195</u>	<u>844 422</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>4 153 158 \$</u>	<u>3 773 887 \$</u>

Approuvé par,

Date

Ordre des optométristes du Québec

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026

7

	<u>2026</u>	<u>2025</u> (redressé)
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(13 227) \$	(297 339) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 233	9 857
Amortissement de l'actif au titre de l'implantation d'un logiciel-service	<u>30 424</u>	<u>30 424</u>
	22 430	(257 058)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Intérêts courus	9 441	14 297
Frais payés d'avance	44 626	(33 356)
Créditeurs et charges à payer	110 391	127 564
Cotisations perçues d'avance	<u>282 107</u>	<u>491 125</u>
	<u>468 995</u>	<u>342 572</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de dépôts à terme	(500 000)	(500 000)
Réalisation de dépôts à terme	500 000	850 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(5 815)</u>	<u>-</u>
	<u>(5 815)</u>	<u>350 000</u>
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	463 180	692 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>3 064 955</u>	<u>2 372 383</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>3 528 135</u></u> \$	<u><u>3 064 955</u></u> \$

1. Constitution et nature des activités

L'Ordre des optométristes du Québec est une personne morale créée en vertu de la Loi sur l'optométrie du Québec et est régi par le Code des professions du Québec. Au sens des lois fédérales et provinciales de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté des impôts. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer l'encadrement de l'exercice de la profession de ses membres et le développement de la profession d'optométriste.

2. Redressement des exercices antérieurs

Les états financiers ont été redressés afin de corriger la comptabilisation des bonis à payer, des vacances à payer ainsi que des cotisations REER à payer par l'Ordre lors d'exercices précédents. Conséquemment, le solde de l'actif net au 1er avril 2024 a été diminué de 112 062 \$. Cette correction a également eu comme impact d'augmenter les salaires et vacances courus et de diminuer l'actif net au 31 mars 2025 de 105 921 \$ et réduire les salaires et l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice clos le 31 mars 2025 de 6 141 \$.

3. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

L'Ordre applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des produits

Les cotisations annuelles sont comptabilisées au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'admission, de l'inspection professionnelle et de l'exercice en société ainsi que les revenus de placements et les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont gagnés.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant de la discipline sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont encaissés.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon la proportion des dépenses totales du comité sur le total des dépenses de tous les comités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires, lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Accords d'infonuagique

Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords entrant dans le champ d'application de la norme NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'Ordre a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification. Il détermine donc si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service. Lorsque la composante logicielle de l'accord ne constitue pas un actif incorporel logiciel, l'Ordre la traite comme un logiciel-service et comptabilise les frais s'y rattachant en charges lorsqu'ils sont engagés. Si des dépenses liées aux activités d'implantation sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue, l'Ordre les inscrit à titre d'actifs au titre de l'implantation d'un logiciel-service, dans un poste distinct du bilan libellé comme tel et les comptabilise en charges linéairement sur la période prévue d'accès au logiciel-service.

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique inclut un actif incorporel logiciel, l'Ordre comptabilise cette composante logicielle en tant qu'actif incorporel.

Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel en vue de son utilisation prévue, l'Ordre les inscrit dans le coût de l'actif incorporel logiciel.

La valeur comptable nette inscrite à titre d'actif au titre de l'implantation d'un logiciel service s'élève à 50 433 \$ au 31 mars 2026 (80 857 \$ en 2025). Ces actifs sont comptabilisés en charges linéairement sur cinq ans et une charge d'amortissement de 30 424 \$ a été comptabilisée en 2026 (30 424 \$ en 2025).

Le montant comptabilisé en charges lié aux accords d'infonuagique s'élève à 106 158 \$ (92 991 \$ en 2025) et est présenté sous la rubrique maintenance des systèmes informatiques comprise dans le poste frais d'administration (annexe J).

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Ordre. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation

L'Ordre évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et du montant à payer à l'Office des professions.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent l'actif au titre d'implantation d'un logiciel-service et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. Budget

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget » à l'état des résultats et en renseignements complémentaires sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Le budget a été approuvé par les administrateurs.

Ordre des optométristes du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2026

11

5. Immobilisations corporelles

	2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	68 381 \$	60 936 \$	7 445 \$
Mobilier de bureau	112 116	103 411	10 882
	<u>180 497 \$</u>	<u>164 347 \$</u>	<u>15 568 \$</u>

6. Créditeurs et charges à payer

	2026	2025 (redressé)
Comptes fournisseurs	47 499 \$	37 670 \$
Salaires et vacances courus	283 500	228 667
Sommes à remettre à l'État	377 528	336 533
Office des professions à payer	<u>56 954</u>	<u>52 220</u>
	<u>765 481 \$</u>	<u>655 090 \$</u>

7. Affectation interne

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne les montants de l'actif net investi en immobilisations et de l'actif au titre de l'implantation d'un logiciel-service.

8. Engagements

Les engagements pris par l'Ordre en vertu d'un bail pour les locaux qu'il occupe, échéant en juillet 2031, totalisent 255 852 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2027	54 693 \$
2028	44 496 \$
2029	46 350 \$
2030	47 277 \$
2031	47 277 \$
Autres	15 759 \$

Ordre des optométristes du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2026

12

9. Réserve disponible

	2026	2025 (redressé)
Liquidités	4 028 135 \$	3 564 955 \$
Passif total	(3 321 963)	(2 929 465)
Réserve disponible	<u>706 172 \$</u>	<u>635 490 \$</u>

10. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2026.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et du montant à payer à l'Office des professions.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (encaisse et dépôt à terme) qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

Ordre des optométristes du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

13

	Budget (note 4)	2026	2025 (redressé)
Annexe A			
Admission			
Honoraires	9 575 \$	2 700 \$	8 500 \$
Charges sociales	862	253	532
Cotisations à d'autres associations	59 540	59 540	29 430
Examens, stages et cours	10 000	16 157	4 622
Représentation et déplacements	1 200	-	1 168
Expertises, enquêtes et autres services externes	20 000	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	68 144	60 390	31 196
	<u>169 321 \$</u>	<u>139 040 \$</u>	<u>75 448 \$</u>
Annexe B			
Inspection professionnelle			
Honoraires	250 000 \$	249 698 \$	291 450 \$
Salaires	65 138	67 826	56 381
Charges sociales	28 362	31 711	33 067
Examens, stages et cours	5 300	1 400	5 000
Représentation et déplacements	13 000	12 861	12 689
Autres	300	1 740	1 305
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	243 879	280 441	281 909
	<u>605 979 \$</u>	<u>645 677 \$</u>	<u>681 801 \$</u>
Annexe C			
Syndic			
Honoraires	202 000 \$	196 900 \$	225 870 \$
Salaires	128 090	128 948	125 103
Charges sociales	34 241	33 008	33 504
Conseils et représentations juridiques	100 500	164 137	100 355
Examens, stages et cours	8 350	4 518	8 169
Expertises, enquêtes et autres services externes	23 360	5 767	8 179
Représentation et déplacements	7 700	5 281	7 607
Autres	290	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	339 808	413 526	358 676
	<u>844 339 \$</u>	<u>952 085 \$</u>	<u>867 463 \$</u>

Ordre des optométristes du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

14

	Budget (note 4)	2026	2025 (redressé)
Annexe D			
Comité de révision			
Honoraires	4 500 \$	2 200 \$	3 725 \$
Charges sociales	405	160	255
Examens, stages et cours	-	-	600
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	<u>3 303</u>	<u>1 812</u>	<u>3 229</u>
	<u>8 208 \$</u>	<u>4 172 \$</u>	<u>7 809 \$</u>
Annexe E			
Conseil de discipline			
Honoraires	30 000 \$	4 200 \$	37 651 \$
Charges sociales	2 700	372	3 334
Examens, stages et cours	-	-	150
Expertises, enquêtes et autres services externes	17 000	9 415	20 794
Autres	155	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	<u>33 578</u>	<u>10 740</u>	<u>43 658</u>
	<u>83 433 \$</u>	<u>24 727 \$</u>	<u>105 587 \$</u>
Annexe F			
Exercice illégal			
Salaires	15 010 \$	14 152 \$	13 672 \$
Charges sociales	1 351	1 462	1 383
Examens, stages et cours	-	140	-
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	<u>11 019</u>	<u>12 097</u>	<u>10 613</u>
	<u>27 380 \$</u>	<u>27 851 \$</u>	<u>25 668 \$</u>
Annexe G			
Communications			
Relations publiques et autres services externes	25 500 \$	16 265 \$	25 315 \$
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	<u>17 175</u>	<u>12 489</u>	<u>17 846</u>
	<u>42 675 \$</u>	<u>28 754 \$</u>	<u>43 161 \$</u>

Ordre des optométristes du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

15

	Budget (note 4)	2026	2025 (redressé)
Annexe H			
Normes professionnelles et soutien à l'exercice			
Honoraires	20 000 \$	12 145 \$	300 \$
Charges sociales	1 800	1 049	13
Expertises, enquêtes et autres services externes	-	-	2 750
Représentation et déplacements	-	27	-
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	14 683	10 152	2 159
	<u>36 483 \$</u>	<u>23 373 \$</u>	<u>5 222 \$</u>

Annexe I

Gouvernance et reddition de comptes

Honoraires	105 000 \$	88 432 \$	101 750 \$
Honoraires du président	119 600	125 341	119 600
Salaires	159 889	162 572	148 787
Charges sociales	34 604	27 019	25 807
Honoraires professionnels	16 275	26 198	20 948
Représentation et déplacements	45 000	33 533	44 602
Location de salles	18 000	10 285	15 375
Examens, stages et cours	7 369	13 330	5 053
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	340 621	373 714	339 740
	<u>846 358 \$</u>	<u>860 424 \$</u>	<u>821 662 \$</u>

Ordre des optométristes du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

16

	Budget (note 4)	2026	2025 (redressé)
Annexe J			
Frais d'administration			
Salaires	515 000 \$	534 110 \$	484 987 \$
Honoraires	-	5 600	9 200
Charges sociales	43 863	90 945	86 487
Assurances	9 365	9 352	5 867
Cotisations à d'autres associations	3 531	3 662	33 771
Dons	9 000	9 500	4 400
Entretien et réparations	4 464	4 574	5 264
Examens, stages et cours	5 648	2 998	8 018
Fournitures de bureau et papeterie	20 906	23 118	55 527
Frais de banque	58 000	65 323	55 485
Impression et photocopies	600	1 018	579
Location de salles	5 545	10 115	5 426
Loyer	87 853	75 037	75 087
Maintenance des systèmes informatiques*	240 424	295 865	206 804
Messagerie	2 600	2 195	3 198
Représentation et déplacements	13 655	13 002	13 361
Taxes et permis	25 000	17 644	20 838
Télécommunications	16 220	6 070	4 870
Amortissement du matériel informatique	7 137	3 057	7 137
Amortissement du mobilier de bureau	3 400	2 176	2 720
	<u>1 072 211</u>	<u>1 175 361</u>	<u>1 089 026</u>
Admission (annexe A)	68 144	60 390	31 196
Inspection professionnelle (annexe B)	243 879	280 441	281 909
Syndic (annexe C)	339 808	413 526	358 676
Comité de révision (annexe D)	3 304	1 812	3 229
Conseil de discipline (annexe E)	33 578	10 740	43 658
Exercice illégal (annexe F)	11 019	12 097	10 613
Communications (annexe G)	17 175	12 489	17 846
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe H)	14 683	10 152	2 159
Gouvernance et reddition de comptes (annexe I)	<u>340 621</u>	<u>373 714</u>	<u>339 740</u>
	<u><u>1 072 211</u></u> \$	<u><u>1 175 361</u></u> \$	<u><u>1 089 026</u></u> \$

* Ce poste comprend un montant de 30 424 \$ (30 424 \$ en 2025) pour l'amortissement de l'actif au titre de l'implantation d'un logiciel-service.